

Pour diffusion immédiate

À l'attention des rédacteurs de chroniques d'affaires :

PIZZA PIZZA ROYALTY CORP. PUBLIE SES RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE

Toronto, Ontario, le 9 novembre 2016 – Pizza Pizza Royalty Corp. ((la « Société »), qui détient les droits et les marques de Pizza Pizza et Pizza 73, a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour les trois et neuf mois clos au 30 septembre 2016.

Points saillants du troisième trimestre :

- Augmentation de 2,7 % du montant du pool de redevances
- Augmentation de 2,2 % des ventes à magasins comparables
- Expansion du réseau de restaurant avec trois établissements

Points saillants de l'exercice, à ce jour :

- Les ventes du programme Royalty Pool ont progressé de 2,5 %
- Augmentation de 1,9 % des ventes à magasins comparables
- Expansion du réseau avec dix établissements
- L'ensemble des redevances de restaurants augmenté de six net en date du 1er janvier 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours du trimestre clos au 30 septembre 2016 (le « trimestre »), le chiffre d'affaires de réseau généré par les 736 restaurants du pool de redevances a augmenté de 2,7 % pour atteindre les 136,9 millions \$, comparé au 133,3 millions \$ générés pendant le trimestre comparable de l'exercice précédent où le pool comptait 730 restaurants. Au cours des neuf derniers mois, le chiffre d'affaires de l'ensemble des redevances a progressé de 2,5 % pour atteindre 402,2 millions \$, comparativement à 392,4 millions \$ au cours de la même période de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires total du réseau du pool de redevances des ventes pour le trimestre et les neuf derniers mois a augmenté, comparé à celui des mêmes périodes de l'année précédente, grâce à une croissance des ventes à magasins comparables (« CVMC ») et aux nouveaux restaurants ajoutés au pool de redevances en date du 1er janvier 2016. Au cours des neuf mois clos au 30 septembre 2016, les systèmes de vente ont également bénéficié d'une journée supplémentaire de ventes en février 2016 en raison de l'année bissextile, qui selon les estimations de la direction a rapporté environ 1 million \$.

La CVMC, le principal moteur de la croissance du rendement pour les actionnaires de la Société, a augmenté de 2,2 % (6,3 % en 2015) durant le trimestre, comparé à la même période de l'exercice 2015. Depuis le début de l'année, la CVMC a progressé de 1,9 % par rapport à la même période de 2015 (4,9 % en 2015). La CVMC n'est pas touchée par la journée supplémentaire de l'année bissextile. La CVMC est calculée en utilisant des périodes de 13 et 39 semaines comparables.

CVMC	Troisième trimestre (%)		Année à ce jour (%)	
	2016	2015	2016	2015
Pizza Pizza	3,5	7,5	3,7	5,2
Pizza 73	(4,6)	0,8	(6,8)	3,4
Combinés	2,2	6,3	1,9	4,9

L'augmentation de la CVMC est due à la hausse de la moyenne des additions des clients et à l'accroissement de leur nombre, grâce à la modification des prix et de la gamme des produits. Au cours du trimestre et pour les neuf mois, le montant moyen a augmenté tandis que le volume de clients a diminué par rapport aux mêmes périodes de l'an dernier.

Paul Goddard, PDG de Pizza Pizza Limited (« PPL »), a déclaré : « Nos restaurants Pizza Pizza, qui ont généré plus de 80 % des ventes de la redevance totale de la société cette année, continuent à afficher une forte croissance. Nous sommes très satisfaits de nos performances pour ce trimestre, qui sont supérieures

à celles du trimestre déjà exceptionnel de l'an dernier. Cela reflète la force de la marque dans nos marchés clé de l'Ontario et du Québec. Nos solides performance chez Pizza Pizza compensent amplement les résultats de Pizza 73 en Alberta, où nous continuons à rencontrer des incertitudes économiques liées à la baisse du cours du pétrole. »)

DIVIDENDES MENSUELS ET RÉSERVE DE FONDS DE ROULEMENT

En juin 2016, la Société a augmenté le dividende mensuel de 2,3 % pour atteindre 0,0713 dollar par action. Sur une base annualisée, le dividende a été augmenté de 0,019 dollar pour atteindre 0,8556 dollar par action. La dernière augmentation du dividende remonte au mois de novembre 2015, lorsque la Société a augmenté son dividende mensuel de 2,5 %, le portant à 0,0697 \$ par action (soit 0,8364 \$ sur une base annuelle).

La Société a déclaré un dividende pour les actionnaires de 5,3 millions \$ (0,2139 \$ par action) pour le trimestre, comparativement à 5 millions \$ (0,2040 \$ par action) pour le même trimestre de l'exercice précédent. Le ratio de distribution était de 97 % pour le trimestre, comparativement à 96 % au même trimestre de l'exercice précédent.

Pour les neuf mois clos au 30 septembre 2016, la Société a annoncé 15,6 millions \$ de dividendes, ou 0,6337 \$ par action, comparativement à 14,6 millions \$, ou 0,6081 \$, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio de distribution était de 100 % pour les neuf mois et de 96 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Aux fins de l'impôt fédéral canadien, le dividende est considéré comme un dividende imposable admissible.

La réserve de fonds de roulement de la Société s'élève à 4,9 millions \$ au 30 septembre, 2016, ce qui représente une augmentation de 153 000 \$ pour le trimestre. L'augmentation de la réserve est le résultat d'une hausse des royautés versées à la Société, compensée par une augmentation des dividendes en juin 2016.

Le rôle de la réserve de fonds de roulement est de stabiliser les dividendes et de financer les autres dépenses en cas de fluctuations, à court ou moyen terme, dans le chiffre d'affaires du réseau, et donc dans le montant des redevances de la Société. Cette réserve de trésorerie étant en place, la Société continuera à cibler un ratio de distribution de 100 % ou proche de 100 % sur une base annuelle. La Société n'a pas d'exigences de dépenses en immobilisations ou pour ses employés.

BÉNÉFICE PAR ACTION (« BPA »)

Pour le trimestre, le BPA entièrement dilué s'est élevé à 0,221 \$ par action, comparativement à 0,213 \$ par action pour le même trimestre de l'exercice 2015. L'augmentation des revenus pour le trimestre et les neuf mois est attribuable à une augmentation des redevances. En outre, les bénéfices de l'exercice précédent pour la période de neuf mois ont été affectés négativement par les frais de résiliation de swap autres qu'en espèces, honorés en avril 2015 et s'élevant à 1,2 M \$.

Toutefois, la Société considère que le BPA « ajusté »¹ pleinement dilué représente un meilleur indicateur de ses performances que le BPA et, par conséquent, le présente également. Le BPA ajusté pour le trimestre a augmenté de 3,6 % à 0,229 \$, comparativement à 0,221 \$ pour le même trimestre l'an dernier, et a augmenté de 0,3 % au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2016. Le bénéfice ajusté de l'exercice précédent a bénéficié d'une déduction fiscale non récurrente au deuxième trimestre l'an dernier, fournie par les « frais de résiliation de swap autres qu'en espèces » mentionnés ci-dessus. Le bénéfice ajusté par la déduction fiscale BPA a augmenté de 0,0107 \$ au cours des neuf premiers mois de 2015.

¹ Le bénéfice ajusté et le BPA ajusté ne sont pas des indicateurs reconnus par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc possible que leur calcul soit différent de celui utilisé par d'autres sociétés. Pour obtenir plus d'informations sur le calcul et l'utilisation de ces mesures, veuillez consulter la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du rapport de gestion de la Société.

Sans la déduction fiscale, le BPA ajusté pour la période de neuf mois achevée le 30 septembre 2016 aurait augmenté de 1,9 %² par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

CHARGE D'IMPÔTS EXIGIBLES

La charge d'impôts exigibles s'est élevée à 1,3 million de dollars pour le trimestre, et à 4,1 millions de dollars pour la période de neuf mois. Pour le trimestre et les neuf mois 2015 correspondants, la charge fiscale s'élevait respectivement à 1,4 million \$ et 3,7 millions \$. L'augmentation de la charge fiscale comparée à l'exercice précédent est en grande partie due à l'augmentation du pourcentage de participation de la Société aux gains de Pizza Pizza Royalty Limited Partnership (le « Partenariat ») pour l'exercice en cours, couplé au fait que le revenu imposable de l'année précédente a été réduit par les « frais de résiliation de swap autres qu'en espèces » mentionnés ci-dessus.

Il convient de noter en particulier que le bénéfice d'exploitation de la Société avant impôts, calculé selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), diffère considérablement de son revenu imposable, principalement en raison de l'amortissement fiscal des droits et marques de Pizza Pizza et Pizza 73. Le montant de l'amortissement fiscal est fixé selon une base dégressive et diminuera chaque année.

DÉVELOPPEMENTS CONCERNANT LES RESTAURANTS

Six restaurants se sont ajoutés au pool de redevances de la Société, faisant passer le nombre de restaurants à 736 à la date d'ajustement du 1er janvier 2016. Le nombre de restaurants au sein du pool de redevances de la Société est resté inchangé jusqu'au 30 septembre 2016.

Au cours du trimestre, PPL a ouvert sept restaurants et en a fermé quatre. Par enseigne, pour le trimestre, Pizza Pizza a ouvert trois établissements classiques et quatre non classiques; trois établissements non traditionnels ont été fermés. Pizza 73 a fermé un établissement non classique.

Au cours de la période de neuf mois, PPL a ouvert 18 restaurants et en a fermé huit, augmentant ainsi de dix le nombre total de restaurants. Par enseigne et pour la période de neuf mois, Pizza Pizza a ouvert huit restaurants classiques et neuf non classiques, et a fermé cinq restaurants non classiques. Pizza 73 a ouvert un emplacement non classique et en a fermé trois.

Il est à noter que le nombre de restaurants ajoutés au sein de l'ensemble des redevances de la société chaque année peut différer du nombre d'ouvertures et de fermetures de restaurants rapporté par PPL sur une base annuelle car les périodes rapportées diffèrent légèrement.

POINTS FINANCIERS SAILLANTS

Le tableau ci-dessous présente une sélection de points financiers et d'autres données sur la Société. Il doit être lu en conjonction avec le résumé des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société. Le lecteur est prié de noter que les résultats de 2016 ne sont pas directement comparables aux résultats de 2015, en raison d'une journée supplémentaire de revenu des redevances en 2016 (année bissextile), plus le fait que le pool de redevances comportait 736 restaurants en 2016, comparativement à 730 restaurants en 2015

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de restaurants, le nombre de jours dans la période, les montants par action, ou indication contraire)	Trimestre clos au 30 septembre 2016	30 septembre 2015	Période de 9 mois close au 30 septembre 2016	30 septembre 2015
Nombre de restaurants dans le pool de redevances ⁽¹⁾	736	730	736	730
Croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables ⁽²⁾	2,2 %	6,3 %	1,9 %	4,9 %
Nombre de jours dans la période	92	92	274	273
Chiffre d'affaires de réseau généré par les restaurants				
Pizza Pizza dans le pool des redevances ⁽⁶⁾	115 424 \$	111 209 \$	337 403 \$	323 612 \$
Chiffre d'affaires du réseau par les établissements	21 435	22 103	64 800	68 817

² 9 mois terminés le 30 septembre 2016, BPA ajusté de 0,664 \$, comparativement aux 9 mois terminés le 30 septembre 2015 BPA ajusté de 0,662 \$, avantage fiscal déduit de 0,0107 \$, soit 0,6513 \$

Pizza Pizza dans le pool de redevances⁽⁶⁾

Chiffre d'affaires total	136 817	133 312 \$	402 203 \$	392 429 \$
Redevances – 6 % du chiffre d'affaires du réseau Pizza Pizza	6 926 \$	6 673 \$	20,244 \$	19 417 \$
Redevances – 9 % du chiffre d'affaires du réseau Pizza 73	1 929	1 989	5 832	6 193
Revenu issu des redevances	8 855 \$	8,662 \$	26 076 \$	25 610 \$
Intérêts payés sur les emprunts ⁽³⁾	(337)	(329)	(1 003)	(1,193)
Frais administratifs	(139)	(133)	(464)	(400)
Bénéfice ajusté disponible aux fins de distribution à la Société et à Pizza Pizza Limited ⁽⁵⁾	8 379 \$	8 200 \$	24 609 \$	24,017 \$
Distribution liée aux actions échangeables des classes B et D ⁽⁴⁾	(1 654)	(1 556)	(4 931)	(5 187)
Charge d'impôts exigibles	(1 308)	(1 392)	(4 092)	(3 651)
Bénéfice ajusté disponible pour les dividendes aux actionnaires ⁽⁵⁾	5 417 \$	5 252 \$	15 586 \$	15 179 \$
Réintégrer : Distribution liée aux actions échangeables des classes B et D ⁽⁴⁾	(1 654)	1 556	(4 931)	5 187
Bénéfice d'exploitation ajusté ⁽⁵⁾	7 071 \$	6 808 \$	20 517 \$	20 366 \$
Bénéfice ajusté par action ⁽⁵⁾	0,229 \$	0,221 \$	0,664 \$	0,662 \$
Bénéfice de base par action	0,221 \$	0,213 \$	0,644 \$	0,596 \$
Dividendes déclarés par la Société	5 266 \$	5 022 \$	15 601 \$	14 597 \$
Dividende par action	0,2139 \$	0,2040 \$	0,6337 \$	0,6081 \$
Ratio de distribution ⁽⁵⁾	97 %	96 %	100 %	96 %

- (1) Le nombre de restaurants pour lesquels le Partenariat reçoit une redevance (« redevance »), tel que défini dans l'entente modifiée et reformulée de la licence de redevance Pizza Pizza (la « licence de redevance Pizza Pizza et l'accord de redevance ») et l'entente modifiée et reformulée de la licence de redevance Pizza 73 modifiée et reformulée (la licence de redevance Pizza 73 et l'accord de redevance) (ensemble, les « accords de licence et de redevances »). Pour l'exercice budgétaire de 2016, la pool de redevance comprend 636 restaurants Pizza Pizza et 100 restaurants Pizza 73. Le nombre de restaurants ajoutés au pool de redevances chaque année peut être différent du nombre d'ouvertures et de fermetures de restaurants annoncé par Pizza Pizza Limited (« PPL ») sur une base annuelle car les périodes rapportées diffèrent légèrement.
- (2) La croissance des ventes à magasins comparables (« CVMC ») représente l'évolution des ventes brutes d'un restaurant Pizza Pizza ou Pizza 73 au cours d'une période, comparativement à son revenu lors de la période précédente, si le restaurant est ouvert depuis au moins 13 mois. En outre, pour un restaurant Pizza 73 dont le territoire a été ajusté en raison de l'ouverture d'un nouveau restaurant, il peut arriver qu'un paiement de rétractation soit ajouté aux ventes pour le calcul de la CVMC. La CVMC n'est pas une mesure reconnue en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par conséquent, il est possible que ces chiffres ne soient pas comparables avec des chiffres similaires présentés par d'autres sociétés. Veuillez vous reporter à la section « Réconciliation des mesures Non-IFRS » dans le rapport de gestion de la Société (MD&A).
- (3) La Société doit payer, indirectement par le biais du partenariat, des intérêts débiteurs sur le montant du prêt bancaire en cours d'un montant de 47 000 \$. Les charges d'intérêts comprennent également l'amortissement des frais d'emprunt. Veuillez vous reporter à la section « Charges d'intérêts » du rapport de gestion de la Société (MD&A).
- (4) Représente la distribution à PPL par les actions échangeables de classes B et D du Partenariat. Les actions de classes B et D sont échangeables contre des actions ordinaires de la Société (les « actions »), en fonction de la valeur de la parité d'échange des classes B et D au moment de l'échange, tel que défini respectivement dans les « accords de licence et de redevances » et représentent 20,4 % du total entièrement dilué des actions en circulation au 30 juin 2016 (comparativement à 19,9 % au 31 septembre 2015). Au cours du trimestre clos au 31 mars 2016, à la suite du calcul définitif des droits équivalents des actions de la catégorie B et de la catégorie D, relatifs à l'ajustement de l'ensemble des redevances au 1er janvier 2015, PPL a reçu une distribution sur les actions équivalentes supplémentaires, comme si ces actions étaient en circulation à la date du 1er janvier 2015. La période de 3 mois close au 31 mars 2016 inclut le montant d'une distribution de 22 \$, versée conformément au calcul d'égalisation (au 31 mars 2015, PPL avait reçu 80 \$).
- (5) Le « bénéfice d'exploitation ajusté », le « bénéfice ajusté disponible pour les dividendes des actionnaires », le « bénéfice ajusté par action » et le « ratio de distribution » ne sont pas des mesures reconnues en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par conséquent, il est possible que ces chiffres ne soient pas comparables avec des chiffres similaires présentés par d'autres sociétés. Veuillez vous reporter à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du rapport de gestion de la Société (MD&A).
- (6) Le chiffre d'affaires du réseau (tel que défini dans les contrats de licence et de redevances) publié par les restaurants Pizza Pizza et Pizza 73 inclut le chiffre d'affaires brut des restaurants appartenant à Pizza Pizza, contrôlés conjointement et franchisés, à l'exclusion de la taxe sur les ventes, de la taxe sur les produits et services et de toute autre somme similaire prélevée par les autorités gouvernementales ou administratives. Le chiffre d'affaires du réseau ne représente pas les résultats d'exploitation consolidés de la Société, mais est utilisé pour calculer les redevances payables au partenariat, tel que présenté ci-dessus.

Une copie des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et du rapport de gestion de la Société (MD&A) sera disponible à l'adresse www.sedar.com et à l'adresse www.pizzapizza.ca après la clôture des marchés le 9 novembre 2016.

Comme annoncé précédemment, la Société tiendra une conférence téléphonique pour discuter de ses résultats. Les détails de cette conférence téléphonique sont les suivants :

Date : jeudi 10 novembre 2016
Heure : 9 h (heure de l'Est)
Numéro d'appel : 416 340-2218/866 223-7781

Enregistrement disponible au numéro : 905 694-9451/800 408-3053
Jusqu'à minuit le 24 novembre 2016
Code d'accès : 6653374

Un enregistrement de l'appel sera également disponible sur le site Web de la Société : www.pizzapizza.ca.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés présentés dans le présent rapport peuvent constituer des énoncés « prospectifs » qui impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats, performances ou réalisations réel(le)s des résultats, performances ou réalisations futur(e)s exprimé(e)s ou sous-entendu(e)s par les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent rapport, ces énoncés peuvent inclure des termes tels que « peut », « pourrait », « fera », « s'attend à », « estime », « prévoit » et toute autre terminologie similaire. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles de la direction concernant des événements et ne sont valables qu'à la date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris ceux décrits dans la notice annuelle de la Société. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Pour obtenir des renseignements complémentaires :

Curt Feltner, directeur des finances, Pizza Pizza Limited
(416) 967-1010 poste 307
cfeltner@pizzapizza.ca
www.pizzapizza.ca et www.pizza73.com ou www.sedar.com.

Christine D'Sylva, vice-présidente des finances et des relations avec les investisseurs, Pizza Pizza Limited
(416) 967-1010 poste 393
cdsylv@pizzapizza.ca
www.pizzapizza.ca et www.pizza73.com ou www.sedar.com.